

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V 108 Vœu relatif au lancement d'un emprunt public.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant les contraintes fortes pesant sur les finances de la Ville de Paris (du fait notamment de la baisse des dotations de l'Etat et de la montée des dépenses liées aux péréquations) et les perspectives difficiles évoquées pour le volet recette des prochains budgets de notre municipalité ;

Considérant la nécessité de poursuivre une réflexion pour mobiliser des recettes supplémentaires pour la Ville de Paris ;

Considérant par ailleurs la nécessité de poursuivre une politique ambitieuse au niveau des investissements, mais privilégiant notamment les investissements orientés vers la nécessaire transition écologique de notre Ville, présentant un réel intérêt social et environnemental et à haute densité en emplois non-délocalisables, c'est-à-dire dans des domaines tels que la rénovation thermique du patrimoine de la Ville, les transports publics, la rénovation thermique du parc de logement social, l'isolation thermique du parc de logements privés parisiens ou encore la production de logements sociaux à haute performance énergétique ;

Considérant le faible niveau actuel d'endettement de la ville de Paris, le ratio d'endettement de la Ville de Paris étant de 46% en 2013 (contre 81% en moyenne pour les communes de plus de 100 000 habitants) ;

Considérant les ressources importantes de certains habitants de notre Ville;

Considérant l'intérêt de lancer un emprunt obligataire populaire, ouvert en priorité aux particuliers, tant pour l'équilibre budgétaire de notre Ville que pour impliquer davantage les Parisiens et Parisiennes dans la vision et les projets que nous portons, et notamment pour la transition écologique et énergétique de notre ville ;

Considérant les initiatives prises dans ce sens par notamment la région Pays de Loire et la région Auvergne, avec succès ;

Considérant la demande portée par les élus-es écologistes en 2009 pour une telle initiative à Paris, en vain, mais du fait du contexte budgétaire actuel cette proposition est à reconsidérer ;

Aussi, sur proposition de MM. Yves Contassot, David Belliard, Jacques Boutault, Jérôme Gleizes et des éluEs du groupe écologiste de Paris,

Emet le vœu que :

D'ici la fin de l'année 2014, la Ville de Paris examine l'opportunité de recourir à un emprunt public proposé directement aux particuliers, destiné à financer en priorité les investissements liés à la nécessaire transition écologique de notre Ville, dont le montant et les modalités seront à déterminer.